



HAL
open science

Optimiser l'autonomie alimentaire est essentiel en ovins allaitants en agriculture biologique

Gabriel Laignel

► **To cite this version:**

Gabriel Laignel. Optimiser l'autonomie alimentaire est essentiel en ovins allaitants en agriculture biologique. [0] 2015, 2 p. hal-02795823

HAL Id: hal-02795823

<https://hal.inrae.fr/hal-02795823>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



FICHE 3 – OPTIMISER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EST ESSENTIEL

Par Gabriel Laignel (INRA)

L'alimentation du troupeau est le poste de charges sur lequel l'éleveur a un pouvoir d'action très important, quasiment quotidien. C'est aussi un poste qui impacte de façon déterminante la capacité à produire du troupeau.

Rappel du cahier des charges de l'AB concernant l'alimentation des ruminants :

- Les systèmes d'élevages doivent reposer sur une utilisation maximale des pâturages, selon la disponibilité des pacages. Au moins 60% de la matière sèche de la ration journalière des herbivores provient de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés. (Art 20 § 2 du RCE 889/2008).
- Pour les herbivores, sauf pendant la période où annuellement les animaux sont en transhumance au moins 60 % des aliments proviennent de l'unité de production elle-même ou, si cela n'est pas possible, sont produits en coopération avec d'autres exploitations biologiques situées dans la même région. (Art. 17§4 et art. 19 § 1 du RCE/889/2008)
- Les ovins ont un accès permanent à des pâturages pour brouter chaque fois que les conditions le permettent (Art.14.2). En période hivernale (si les installations d'hivernage laissent aux animaux leur liberté de mouvement) l'obligation de donner accès à des espaces de plein air est suspendue pendant les mois d'hiver (Art 14 § 3). Pour les agneaux, en fin d'hiver, les conditions sanitaires liées à la difficulté de changer d'alimentation en fin d'engraissement (transition bergerie-pâturage) peuvent être prises en compte. Dans ce cas, si les agneaux ne pâturent pas, ils doivent néanmoins avoir accès à un espace de plein air, correspondant au minimum à une aire d'exercice dont la surface minimale (fixé dans l'article 10 § 4) est de 0,5 m²/agneaux. En cas d'indisponibilité d'herbe à l'automne, les agneaux qui ont passé toute leur vie au pâturage avec leur mère peuvent être engraisés à l'intérieur.

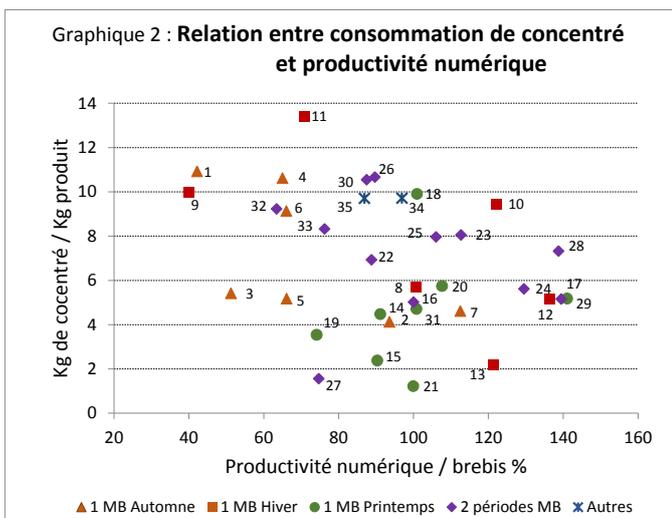
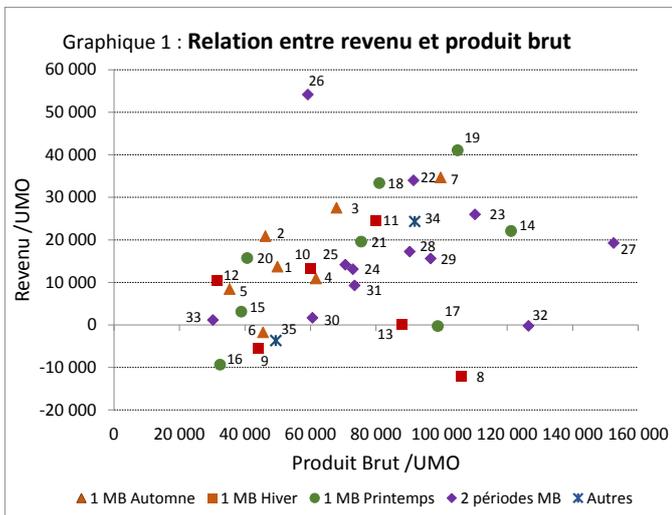


ADAPTER L'ALIMENTATION AUX BESOINS

Il est donc essentiel d'adapter l'alimentation aux besoins des animaux, c'est-à-dire à leur stade physiologique. Les ovins étant des ruminants, leur alimentation sera constituée essentiellement de fourrages pâturés ou récoltés et selon le cahier des charges (voir encadré) de préférence issus de l'exploitation qui détient les animaux, afin de respecter le lien au sol. La recherche de l'autonomie fourragère revient à constituer la ration des animaux avec un maximum de ressources fourragères locales.

A ces aspects éthiques en faveur de l'autonomie fourragère viennent se rajouter des éléments économiques déterminants. Le lien est très fort entre revenu et produit (graphique 1, réseau national de fermes de références agneauxBio), mais une bonne maîtrise de la consommation de concentré peut permettre de compenser une productivité relativement faible des brebis (graphique 2) : l'exploitation n°20, spécialisée ovine, dégage 16 000 € de revenu (la moyenne du groupe est à 14 000 €) pour 108%

de productivité numérique et moins de 6 kg de concentré / kg produit. Cette relation est d'autant plus importante à considérer qu'en Agriculture Biologique la productivité n'est pas un objectif en soi car, d'une part le cahier des charges impose de respecter les rythmes de reproduction naturels (interdiction d'utiliser les traitements hormonaux), et d'autre part le prix élevé du concentré bio (50% supérieur à celui du conventionnel) doit orienter vers des achats de concentrés modérés. (Graphique 2, réseau national de fermes de références agneauxBio). Plus de la moitié (53%) des éleveurs du réseau consomment moins de 6 kg de concentré / kg de viande produite, soit moins de 110 kg/brebis pour le couple mère-agneaux, et les consommations vont de 21 à 232 kg.



La mise en œuvre de ces pratiques, peut s'accompagner d'une consommation de concentrés ciblée aux périodes clefs afin de compenser un éventuel déficit de fourrages : 300 g de céréales 3 semaines avant et 3 semaines après la lutte, un apport limité et adapté selon la prolificité en fin de gestation et en début de lactation, une complémentation pour l'engraissement des agneaux. Sur ce dernier point, si l'éleveur sait par avance qu'il ne finira pas tous ses agneaux à l'herbe, la mise à disposition de concentrés dès le plus jeune âge des agneaux favorise une finition rapide, limite les risques d'entérotoxémie et finalement n'augmente pas la consommation de concentrés (qui peut être de 30 à 40 kg par agneau) par rapport à une reprise des agneaux en bergerie (où la consommation peut aller de 40 à 70 kg). Des agneaux de bergerie consommeront entre 50 et 80 kg de concentré selon la production laitière des brebis et la qualité des fourrages distribués aux agneaux.

Attention : Produire ses céréales et concentrés augmente l'autonomie alimentaire, mais :

Ne pas le faire aux dépens de la disponibilité en fourrages. S'assurer d'obtenir un minimum de rendement, sinon le coût sera prohibitif. Penser qu'une céréale ou un protéagineux produit sur l'exploitation a une valeur marchande et peut facilement trouver un débouché en AB.

Quelques références :

Pour une productivité numérique de 1,5 agneau par brebis, la consommation de concentré maximale devrait être de 150 kg pour le couple mère-agneaux, pour 1,1, ça serait 80 kg et pour 1,8, 200 kg, chiffres évalués à partir du réseau de référence INRA. Ceci, afin d'obtenir une marge ovine permettant un revenu décent (graphique 1) sous-réserve de charges de structure maîtrisées.

COMMENT MINIMISER LA CONSOMMATION DE CONCENTRES ?

- Par l'adéquation des besoins les plus élevés des animaux avec la production d'herbe.
- Par le pâturage et la récolte de fourrages de qualité, donc au meilleur stade de valeur alimentaire.
- Par l'implantation des ressources fourragères variées adaptées aux conditions de milieu : prairies temporaires, légumineuses, dérobées et engrais verts, céréales immatures ...
- Par la meilleure valorisation possible de la ressource fourragère : fauches précoces, pâturage rationné, gyrobroyage si besoin ; ces pratiques permettant le développement des légumineuses par un bon accès à la lumière
- Par l'adaptation de l'effectif de brebis au potentiel agronomique de l'exploitation (ce qui revient à adapter le chargement) et à la conduite de l'élevage (finition des agneaux à l'herbe ou en bergerie ...).
- Par l'anticipation de 30 à 50% de stocks fourragers d'avance.

EXEMPLES DE SYSTEMES A FAIBLES CONSOMMATIONS DE CONCENTRES VISANT 1 AGNELAGE PAR BREBIS ET PAR AN

- Système 1 : En zone de plaine bocagère avec une race herbagère : agnelages en mars-avril avec une période très courte en bergerie de 8 à 10 jours, puis pâturage des brebis avec leurs agneaux sur des parcelles saines (non pâturées depuis le début de l'année) et dans une herbe rase. Vente des premiers agneaux au sevrage entre fin juin et début juillet, et finition des autres sur les repousses d'automne, les derniers pouvant être tondus et rentrés en bergerie pour finition aux concentrés avec des fourrages de qualité.
- Système 2 : Toujours en zone de plaine bocagère, avec une race herbagère bonne laitière mais de prolificité modérée (inférieure à 1,5) où on dispose de fourrages récoltés de très bonne qualité : agnelages en décembre-janvier en bergerie, apport modéré (300 à 400 g) de concentrés après la distribution des fourrages. Les premiers agneaux sont vendus sans concentré au sevrage en mars avant la mise à l'herbe. Les autres iront dehors avec les mères pour être vendus d'avril à juin.

- **Système 3** : En zone de moyenne montagne avec une race rustique : agnelages fin mars - début avril avant la mise à l'herbe, et éventuellement un deuxième lot en novembre. Les brebis recevront du concentré en fin de gestation en fin d'hiver et pour le deuxième lot en lactation de décembre à février. Les agneaux seront complétés à l'herbe et vendus de juin à juillet et l'autre lot sera engraisé en bergerie pour des ventes en février.
- **Système 4** : Les systèmes pastoraux avec des agnelages d'automne sont peu productifs et se doivent donc d'être très économes, en destinant le concentré uniquement aux agneaux engraisés en bergerie.

RESULTATS ECONOMIQUES LES PLUS HOMOGENES

Ils sont obtenus dans les élevages avec un agnelage au printemps (système 1). Les meilleurs résultats économiques sont obtenus dans les élevages avec un agnelage fractionné (système 3). L'agnelage d'hiver nécessite d'avoir des fourrages de très bonne qualité pour économiser les apports de concentrés (système 2).

SOURCES/REFERENCES

➔ Réseaux de fermes de références Agneauxbio casdar 2013-2015



Et les partenaires suivants : Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin, INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, commission BIO Interbev

Contacts : Catherine Experton (ITAB) et Vincent Bellet (Idele)
Comité de relecture : Louis-Marie Cailleau (CA Limousin), Jean-marie Mazenc (Bio Centre), Claire Touret (FNAB)